VILLE DE DUNKERQUE

Unité occupation du domaine public Bâtiment Quai de Goole 250 rue du Magasin général 59140 DUNKERQUE

03.28.26.25.88

domanialite@ville-dunkerque.fr

Cadre réservé au Service Domanialité				
Courrier reçu le				
Enregistrement n°				
Permis n°				

DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT

△ LES TRAVAUX CLOS-COUVERT (3) SONT SOUMIS A UNE DECLARATION DE TRAVAUX AUPRES DU SERVICE DE L'URBANISME, 03-28-26-24-06

Le déclarant,				
Coordonnées complètes de la pe	ersonne physique ou morale	souhaitant bénéficier d'une a	utorisation.	
☐ Particulier		☐ Entreprise/Société		
Nom, Prénom ou Dénomination.				
Date de Naissance :				
RAISON SOCIALE (s'il s'agit d'u	ine entreprise) :			
N° de Siret :				
adresse e-mail :		@		
SOLLICITE L'AUTORISATION	DE STATIONNER (2):			
	, ,	ande : un plan, ou image d'	insertion du proiet	
☐ un échafaudage	nacelle ciseau	☐ camion-nacelle	□ grue à tour	
☐ une benne ☐ autres (à préciser) :	□ nacelle élévatrice		☐ grue de levage type PPM	
Longueur:m	Largeur :	m	Surface totale	m²
Largeur du passage piétons sur	le trottoir(1	m au minimum)		
AUTORISATIONS ADMINISTR				
☐ Certificat de non opposition à	travaux (Service d'Autorisati	on d'Urbanisme) N° Dossi	er:	
Préciser s'il s'agit d'un ravaleme	nt de façade (2) :	NON □ OUI I		
Objet de l'occupation :				
Pour la période du :	a	ıu	inclus	
Cette occupation du domaine pu	blic s'effectuera à DUNKER	QUE à l'adresse suivante (1)	:	
Je m'engage en outre à payer Conseil Municipal. Pour ce fai Facturation 0,37/jour/m2, tarif	les droits d'occupation du re, j'aviserai les services n dégressif à partir du 31èm	domaine public communa nunicipaux des dates exact e jour (minimum de factura	I tels qu'ils sont définis par délibéra es de début et de fin de cette occupa tion 15€) la présente, la responsabilité de la Ville	tion du ation.
incidents ou des accidents étaie	nt provoqués, soit directeme	nt, soit indirectement par l'oc	cupation citée plus haut.	
Avis du Technicien :		FAIT A DUNKERQUE, le	:	
		Signature précédée de la « Lu et Approuvé »	mention	

Les informations personnelles collectées via le présent formulaire sont destinées à l'instruction des demandes d'occupation de voirie. Elles peuvent être transmises à la Police Municipale, à la Mairie de quartier concernée et à la Direction de l'urbanisme.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de la Réglementation publique. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant

Seuls les dossiers complets pourront être examinés.

LA DEMANDE DOIT ÊTRE FAITE QUINZE JOURS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

ELLE NE VAUT PAS AUTORISATION ET DEVRA IMPERATIVEMENT RESPECTER LEDIT DELAI

TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVANT LA DATE DE DELIVRANCE DU PERMIS DE

STATIONNEMENT ENGAGERA LA SEULE RESPONSABILITE DU DEMANDEUR AU RISQUE D'UNE

CONTRAVENTION DE 5ème CLASSE.